

**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER**  
**Vide-grenier du 14 mai 2017 à Puyravault 17700 (Eglise/rue de la garenne )**

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : ..... Département : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... : Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° ..... (joindre une photocopie)

Délivrée le ..... par .....

n° d'immatriculation au registre du commerce (pour les professionnels) .....

déclare sur l'honneur :

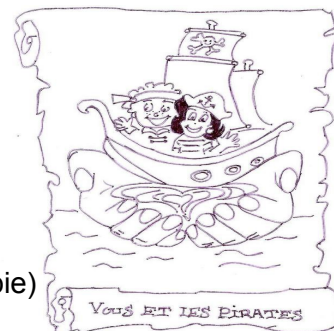
- ne pas être commerçant (e)

- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce)

-non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature



Ci-joint règlement de \_\_\_\_ € soit 3€ x .....metre(s)

**Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement.**

Attestation devant être remise à l'organisateur (avec les justificatifs et le règlement) avant le 04 mai 2017

---

**REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIER du 14 mai 2017 à Puyravault**  
**organisé par l'association de parents d'élèves (APE)**

Le vide-grenier est organisé par l'association «Vous et les pirates ». Il est destiné aux particuliers, mais les professionnels sont autorisés à y participer. L'association se réserve les stands restauration rapide, alimentation et boissons. Ne sont donc pas acceptés les commerçants crêpiers, sandwicheries, confiseries...

Une participation de **3 euros au mètre linéaire** est demandée à tous les exposants. Ce droit de participation est acquitté à l'inscription à titre d'engagement. La somme versée est acquise par l'association.

**Le bulletin d'inscription doit être dûment complété, signé, accompagné du règlement et de la photocopie recto verso d'une pièce d'identité et retourné à l'organisateur au plus tard le 04 mai 2017.** Une autorisation parentale (manuscrite) pour les mineurs sera demandée par l'organisateur.

Les exposants seront accueillis dès 7 heures et jusqu'à 9 heures, les places non occupées à cette heure pourront être distribuées à des exposants en attente. Il sera attribué un numéro à chaque exposant, un membre de l'association, vous guidera à votre emplacement. **Nous vous demandons d'être patients à votre arrivée.** Le vide grenier se terminera à 18 heures, les exposants s'engagent à rester jusqu'à la fin de la manifestation.

**Chacun est tenu de respecter l'emplacement qui lui a été attribué sans empiéter sur les numéros voisins.**

**Merci de laisser le terrain propre et d'emporter la totalité de vos invendus à votre domicile. Les barbecues sont formellement interdits.**

Les exposants sont tenus d'être couverts par un contrat d'assurance personnelle ou professionnelle (responsabilité civile).

Les exposants s'engagent à ne vendre que des objets d'occasion leur appartenant.

L'association organisatrice ne sera en aucun cas responsable des détériorations ou vols des objets exposés proposés à la vente.

Les véhicules ne sont pas autorisés sur les emplacements.

Fait à Puyravault le 22/02/2017

La présidente

C.CHEVOLEAU

Contact : [ape17700@gmail.com](mailto:ape17700@gmail.com)

Mme Chevoleau 06/47/93/23/43 Mme Bournet 06/48/39/63/81